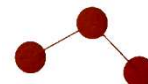


## Axe 1 : AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ FONDÉE SUR LA FRATERNITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE



- 1.A -Défendre les valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité et le principe de la Laïcité
- 1.B -Favoriser l'engagement des personnes
- 1.C -Participer au débat public
- 1.D -Inscrire des principes de la transition écologique dans nos pratiques
- 1.E -Favoriser les rencontres
- 1.F -Donner une dimension globale à nos actions en s'appuyant sur la diversité de nos secteurs d'activité

## Axe 2 : ASSURER NOTRE RÔLE DE FÉDÉRATION



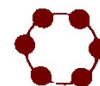
- 2.A -Cultiver les liens avec les associations et entre elles
- 2.B -Poursuivre le développement du Centre de Ressources Départemental de la Vie Associative
- 2.C -Développer des événements inter-associatifs
- 2.D -Accompagner et représenter
- 2.E -Renforcer la visibilité de l'activité de la fédération et de son réseau, au sein du réseau

## Axe 3 : ANCRER NOTRE PROJET DANS LE CADRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ÉDUCATIVES



- 3.A -Valoriser nos savoir-faire
- 3.B -Construire et renforcer nos liens avec les collectivités territoriales
- 3.C -Assumer et défendre notre statut d'association complémentaire de l'enseignement public

## Axe 4 : S’AFFIRMER COMME ACTEUR DE L’ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



- 4.A -Poursuivre la mise en œuvre des principes de gestion durable des ressources humaines et financières
- 4.B -Pérenniser et développer une gouvernance partagée, suivie et rigoureuse
- 4.C -Renforcer et développer des partenariats économiques pérennes
- 4.D -Créer une identité « Ligue de l'Enseignement des Deux-Sèvres »

À l'issue des travaux en commission et des différentes navettes avec le Comité Technique, le bureau et le CoPil2024, les raisons d'être et les noms de secteurs ont été arrêtés par le conseil Fédéral du 4 décembre 2024.

Pour que les raisons d'être soient spécifiquement liées aux spécificités des secteurs et des pôles, un préambule est ajouté pour évoquer les cadres posés par les statuts de l'association et son projet triennal. Ces derniers s'imposent en effet à l'ensemble des secteurs et des pôles.

## **Préambule :**

Quelle que soit l'organisation politique et technique de la LEDS, chaque entité doit :

### ➔ inscrire ses actions dans l'objet statutaire de l'association

- Permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen ;
- Développer toutes les initiatives collectives et associatives
- Agir pour faire vivre les valeurs de la République, le principe de laïcité et les méthodes actives de l'éducation populaire

### ➔ participer à la définition et à la mise en œuvre du projet associatif de la LEDS, dans son champ d'action en particulier

NOM	RAISON D'ÊTRE
<b>POLE</b> VIE FEDERATIVE	Fédérer des structures/personnes pour constituer un réseau fort qui s'engage collectivement pour répondre aux défis contemporains.
<b>POLE</b> ADMINISTRATION ET FINANCES	Assurer une gestion durable des ressources humaines et financières.
<b>SECTEUR</b> ENGAGEMENT	Favoriser l'engagement dans des parcours citoyens par l'information, la formation et l'accompagnement
<b>SECTEUR</b> EDUCATION ET CITOYENNETE	Accompagner les acteurs éducatifs par l'organisation d'activités complémentaires aux enseignements obligatoires et par la formation à la citoyenneté.
<b>SECTEUR</b> VACANCES ET ANIMATIONS	Faire vivre les mixités sur les temps de vacances et de loisirs, en organisant des séjours collectifs et en formant des animateurs à l'animation socio-culturelle.
<b>SECTEUR</b> ARTS ET CULTURES	Permettre aux personnes de développer leurs imaginaires et leurs capacités d'agir par la création d'opportunités de mises en relation avec le sensible.